



COMMENT PARRAINER ?

Madame, Monsieur,

Des personnes de votre entourage sont susceptibles d'être intéressées par l'acquisition d'un bien immobilier ou d'une économie d'impôts ?

BG PROMOTION, vous propose de parrainer ce(s) dernier(s) et de gagner 2000 €.

Nous avons le plaisir de vous remettre ce dépliant avec un volet détachable afin de parrainer une ou plusieurs personnes de votre entourage et de bénéficier d'un chèque de 2000 €

Vos filleuls recevront également un chèque cadeau d'une valeur de **1 000 €*** afin de leur permettre de réaliser toutes les envies qu'ils souhaitent !

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information et espérons vous revoir très prochainement.

Le 3ème volet de ce dépliant comporte deux parties détachables

Il vous suffit simplement de remplir la partie concernant le parrain et de remettre l'autre partie au parrainé et de le renvoyer ou de le déposer à notre agence. Vous pouvez aussi remplir la version web sur www.bgpromotion.fr


02 50 08 90 68


www.bgpromotion.net



PROMOTION
BG
Créateur d'espaces de vie


contact@bgpromotion.net


2-4 rue saint sauveur
14000 CAEN

RÈGLEMENT PARRAINAGE

BG Promotion

Article 1

Cette opération de parrainage est organisée par la société BG PROMOTION, 2-4 rue saint sauveur, 14000 CAEN, enregistrée au RCS de Caen sous le n° 487 865 131 et mise en place à compter du 15 novembre 2013. BG PROMOTION se réserve la faculté d'interpréter, de modifier ou faire cesser cette opération de parrainage, e, totalité ou en partie, sans pour autant porter préjudice aux droits du parrain et du filleul pour les parrainages en cours.

Article 2

L'opération de parrainage est ouverte à toute personne physique ou morale

Article 3

Le filleul est une personne capable et majeure juridiquement amenée à acheter un bien immobilier chez BG PROMOTION et par la recommandation de son parrain. Le filleul est une personne n'ayant jamais fait au préalable l'objet d'un contact enregistré par BG PROMOTION. Il ne peut être parrain qu'une seule et unique fois.

Article 4

Pour participer à cette opération le Parrain doit communiquer à BG PROMOTION par l'intermédiaire du coupon détachable dans le document de parrainage, ou sur le site www.bgpromotion.net son nom et ses coordonnées ainsi que ceux de son Filleul.

Article 5

C'est la signature/la régularisation d'un acte authentique d'acquisition d'un bien immobilier qui ouvre les droits à recevoir le chèque. Ce chèque sera remis au Parrain dont le Filleul aura concrétisé son achat par la régularisation de cet acte authentique auprès de BG PROMOTION et dont l'identité aura été communiquée au préalable à BG PROMOTION par l'intermédiaire du coupon de parrainage.

Article 6

Le parrain peut parrainer un nombre illimité de personnes.

Article 7

A la signature de l'acte notarié, 1% TTC des ventes TTC (plafonné à 2000 €) sera remis en chèque au Parrain et 1000 € TTC plafonné également en chèque au Filleul.

Article 8

Si deux coupons sont issus de deux Parrains différents et comportent le même filleul, seul le premier coupon reçu sera pris en considération. En cas de contestation, c'est la date portée par le cachet de la poste qui fera foi ou la date d'envoi du mail.

Article 9

Conformément à la loi n°78-17 "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant, sur simple demande écrite à BG PROMOTION, 2-4 rue saint sauveur, 14000 Caen.

Article 10

L'auto-parrainage n'est pas autorisé.

Article 11

La participation à cette opération implique la pleine et entière acceptation du présent règlement.



RÈGLEMENT PARRAINAGE

BG Promotion

Article 1

Cette opération de parrainage est organisée par la société BG PROMOTION, 2-4 rue saint sauveur, 14000 CAEN, enregistrée au RCS de Caen sous le n° 487 865 131 et mise en place à compter du 15 novembre 2013. BG PROMOTION se réserve la faculté d'interpréter, de modifier ou faire cesser cette opération de parrainage, e, totalité ou en partie, sans pour autant porter préjudice aux droits du parrain et du filleul pour les parrainages en cours.

Article 2

L'opération de parrainage est ouverte à toute personne physique ou morale.

Article 3

Le filleul est une personne capable et majeure juridiquement amenée à acheter un bien immobilier chez BG PROMOTION et par la recommandation de son parrain. Le filleul est une personne n'ayant jamais fait au préalable l'objet d'un contact enregistré par BG PROMOTION. Il ne peut être parrain qu'une seule et unique fois.

Article 4

Pour participer à cette opération le Parrain doit communiquer à BG PROMOTION par l'intermédiaire du coupon détachable dans le document de parrainage, ou sur le site www.bgpromotion.net son nom et ses coordonnées ainsi que ceux de son Filleul.

Article 5

C'est la signature/la régularisation d'un acte authentique d'acquisition d'un bien immobilier qui ouvre les droits à recevoir le chèque. Ce chèque sera remis au Parrain dont le Filleul aura concrétisé son achat par la régularisation de cet acte authentique auprès de BG PROMOTION et dont l'identité aura été communiquée au préalable à BG PROMOTION par l'intermédiaire du coupon de parrainage.

Article 6

Le parrain peut parrainer un nombre illimité de personnes.

Article 7

A la signature de l'acte notarié, 1% TTC des ventes TTC (plafonné à 2000 €) sera remis en chèque au Parrain et 1000 € TTC plafonné également en chèque au Filleul.

Article 8

Si deux coupons sont issus de deux Parrains différents et comportent le même filleul, seul le premier coupon reçu sera pris en considération. En cas de contestation, c'est la date portée par le cachet de la poste qui fera foi ou la date d'envoi du mail.

Article 9

Conformément à la loi n°78-17 "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant, sur simple demande écrite à BG PROMOTION, 2-4 rue saint sauveur, 14000 Caen.

Article 10

L'auto-parrainage n'est pas autorisé.

Article 11

La participation à cette opération implique la pleine et entière acceptation du présent règlement.

PARRAIN*

NOS COORDONNÉES

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone/ Portable :
E-mail :

VOTRE ACQUISITION BG PROMOTION

Nom :
Ville :

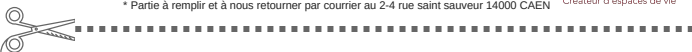
COORDONNÉES DU FILLEUL

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone/ Portable :
E-mail :

Type de projet : Investissement locatif Résidence principale
 Autres



* Partie à remplir et à nous retourner par courrier au 2-4 rue saint sauveur 14000 CAEN



FILLEUL*

NOS COORDONNÉES

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone/ Portable :
E-mail :

Type de projet : Investissement locatif Résidence principale
 Autres

COORDONNÉES DU PARRAIN

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone/ Portable :
E-mail :

VOTRE ACQUISITION BG PROMOTION

Nom :
Ville :



* Partie à remplir et à nous retourner par courrier au 2-4 rue saint sauveur 14000 CAEN



GAGNEZ JUSQU'À 2000 €*

Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à nous contacter



02.50.08.90.68

www.bgpromotion.net

2-4 rue saint sauveur 14000 CAEN



PROMOTION
BG
Créateur d'espaces de vie



PARRAINEZ & GAGNEZ JUSQU'À 2000 €*

* Voir conditions du règlement